

## **CAP des conservateurs – 5 mai 2011**

### **Motion**

#### **Bibliothèques municipales classées**

Les représentants des personnels à la CAP des conservateurs, réunis le 5 mai 2011, s'inquiètent de la situation de plusieurs collègues en poste en bibliothèques municipales classées et remerciés par les municipalités dans lesquelles ils avaient été mis à disposition.

Dans plusieurs des cas qui ont été portés à notre connaissance, les collègues ont été informés de cette décision alors que la convention triennale venait d'être signée et sans que leur ait été communiqué un avis motivé.

Nous demandons :

- le respect de la durée des conventions de mise à disposition,
- en cas de fin de mise à disposition anticipée, la mise en place d'une procédure contradictoire comprenant notamment un entretien au cours duquel sont évoqués les éventuels griefs suivi d'un compte rendu écrit de cet entretien,
- en cas de rupture du contrat par la collectivité locale, la saisie de l'inspection générale des bibliothèques par le Ministère de la culture,
- la résolution des situations individuelles, au cas par cas, en prenant en compte les compétences particulières des agents et en leur proposant des postes en adéquation avec celles-ci ; ceci afin de servir au mieux les intérêts collectifs.

Enfin, nous demandons l'information systématique de la CAP de l'évolution de la situation de ces collègues.